

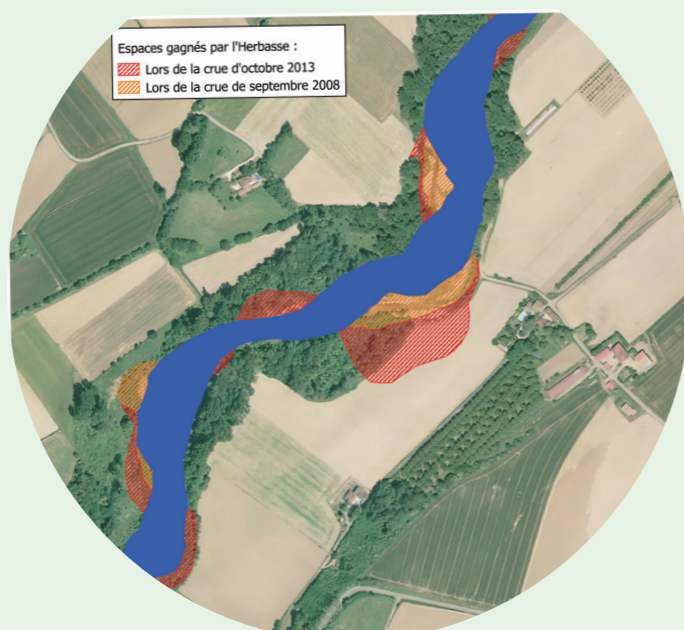
● L'évolution de l'espace de liberté...

... au fil du temps sur le bassin versant de l'Herbasse

Les tracés des cours d'eau sont mobiles. Ils évoluent au cours du temps, soit du fait des activités humaines (activités agricoles, urbanisation, voies de communication) qui les contractent, soit du fait des crues qui leur redonnent de l'espace pour méandrer. Ces phénomènes de contraction / élargissement se succèdent.



Suppression des méandres de l'Herbasse dans les années 70 sur la commune de Montrigaud



Espaces gagnés par l'Herbasse sur les milieux environnants lors des précédentes crues (secteur des Ginots à Charmes-sur-l'Herbasse)

Interview

M. Alain DURAND, propriétaire d'une parcelle à Charmes-sur-l'Herbasse en cours d'acquisition par le SIABH.



● En quelle année et quelle surface de terrain le SIABH vous a-t-il acheté ?

Le SIABH est en train de m'acheter 3 parcelles dont 2 appartiennent à ma mère pour une surface totale de 8 790 m². Une promesse de vente a été signée fin 2015.

● Quel usage aviez-vous de ces parcelles et quel problème rencontriez-vous ?

Sur ces parcelles boisées en bordure de l'Herbasse, j'avais l'habitude de couper du bois. Je ne les exploitais pas pour de la culture céréalière par exemple. En fait je rencontrais des problèmes d'érosion : il n'y avait plus de limite entre l'Herbasse et mes terres, je ne pouvais faire aucun travaux sur les berges et les graviers se déposaient sur mes terrains. Cet achat de terrain par le SIABH m'arrangeait finalement !

● Qu'a changé cette vente de terrain pour vous ?

Je n'ai plus la responsabilité de l'entretien des berges car aujourd'hui c'est très compliqué d'intervenir sur les berges d'un cours d'eau. Et puis même si je ne suis plus propriétaire, nous avons convenu avec le SIABH que je gardais la jouissance du bois.

Je n'ai plus à payer d'impôt foncier sur ces terrains, même si le montant n'était pas très important. Finalement en vendant, j'ai pu gagner un peu d'argent pour des terrains sans grande valeur et qui de toute manière seraient partis dans l'Herbasse au fur et à mesure des crues.

● Que pensez-vous de la stratégie du SIABH qui consiste à redonner à la rivière son espace de divagation ?

Cette approche est nouvelle pour nous et c'est intéressant car comme je vous le disais, on vend un terrain qui n'a pas de grande valeur et qui risque de disparaître avec les érosions de l'Herbasse. En plus, on en garde la jouissance avec l'accord du SIABH. Et puis quelque part, on rend service à la rivière en lui laissant de la place. On rend également service au SIABH qui depuis de nombreuses années, entretient les berges sur des propriétés privées. Cela lui permet de continuer et de pérenniser l'entretien. Et surtout maintenant il peut le faire sur ses terrains ! Cela lui facilite les démarches administratives. Je n'hésite pas à en parler autour de moi et à inciter des gens à vendre une partie ou leurs terrains au SIABH.

Comment le SIABH travaille-t-il pour restaurer l'espace de liberté des rivières ?

En achetant des terrains

Acquisition à l'amiable des terrains inclus dans le tracé cartographique de l'espace de liberté défini par une étude en 2015¹, puis suppression des protections de berges existantes pour laisser à la rivière la possibilité de méandrer et de s'étaler en période de crue.

Terrain acquis par le SIABH en bordure d'Herbasse à Clérieux

¹ La stratégie de restauration de l'espace de liberté de l'Herbasse et de ses affluents a été définie dans l'étude hydromorphologique de 2008 réactualisée en 2015

En "décloisonnant" la rivière

par suppression des ouvrages bloquant le transport des sédiments et entraînant localement l'enfoncement du lit par déficit de sédiments, la fragilisation des berges, le dépérissement des boisements riverains des cours d'eau et la mise à mal des espèces aquatiques.



Seuil de la Léonarde sur la Limone (commune de Montchenu)



Effacement de ce seuil

Le SIABH a procédé à l'effacement de 3 seuils sur le bassin versant qui faisaient obstacle au transit sédimentaire : deux seuils sur la Limone au lieu-dit La Léonarde et un barrage sur la Limone au droit du stade de Saint-Christophe-et-le-Laris.

En "renaturant" des tronçons de cours d'eau

Création d'un nouveau tracé plus sinueux, plus naturel, plus sécurisant, capable de supporter une crue définie, restauration des berges et mise en place d'une végétation de berge adaptée.



Le Merdaret AVANT renaturation en août 2010

Le Merdaret APRÈS renaturation en février 2011

En gérant le transport solide

Remise en mouvement des sédiments (sables, galets des lits des rivières) pour lutter contre l'enfoncement des rivières, diversifier les écoulements et les habitats mais aussi pour limiter le débordement des rivières en cas d'accumulations localisées. Trois types de travaux sont réalisés : l'enlèvement de la végétation sur les bancs de sédiments, le décompactage des sédiments, la réinjection de sédiments dans les zones érodées.



État des lieux des atterrissements sur l'Herbasse au lieu-dit Les Avenières sur la commune de Saint-Laurent-d'Onay

Travaux de régalaie, griffage et évacuation de roches sur l'Herbasse au lieu-dit Les Avenières

Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Herbasse - Site de Champos - BP2 - 26 260 Saint-Donat-sur-l'Herbasse 04 75 45 14 54
Directeur de publication : Fernand PELLAT - Conception : Autrement Dit - Impression : Imprimerie EP MERCURE à St Marcel lès Valence
Date de parution : Décembre 2016 Tirage : 6 200 exemplaires imprimés sur papier recyclé

Vallée de l'Herbasse

Vivre nos rivières !

Édito

Comme la plupart des bassins de rivières, celui de l'Herbasse a connu de nombreuses transformations exécutées de la main de l'homme. L'énergie produite par les cours d'eau a favorisé l'activité économique, si bien que des villes et des villages ont été construits à proximité des rivières ainsi que des ouvrages tels que des ponts, des digues, des barrages, des canaux... La plupart de ces éléments ont cependant causé des effets négatifs multiples, perturbant le fonctionnement et la qualité de l'eau et dégradant ainsi tout un écosystème.

Depuis plusieurs années, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Herbasse (SIABH) a engagé des études pour diagnostiquer l'ensemble du bassin et mener des actions de réparation avec des techniques qui ont fait leurs preuves puisqu'elles ont évité de gros dégâts lors des crues de 2008 et de 2013.

Lorsqu'on parle de bassin versant, il est important d'évoquer "l'espace de liberté de la rivière". Lors des crues, la rivière déborde et s'étale latéralement.

C'est grâce à ce phénomène de divagation, d'espace de liberté justement, que la rivière perd son

énergie et diminue les risques d'inondation en aval dans les zones urbanisées qui doivent avant tout être protégées : Cabaret-Neuf, Saint Donat et Clérieux pour les secteurs les plus importants de notre bassin.

Nous avons la chance d'avoir de nombreuses marges de manoeuvre, de pouvoir trouver les vraies solutions pour redonner à la rivière un aspect et un fonctionnement le plus naturel possible. Nous traitons simultanément beaucoup de dossiers de travaux de restauration et d'entretien avec toujours une vision globale à l'échelle du bassin. Il est important d'évaluer pour chaque projet les conséquences des modifications apportées à l'amont et à l'aval.

Vous découvrirez, en lisant ce document d'information, la définition d'un bassin versant et son espace de liberté, ce que l'on attend de lui et ce qu'il peut attendre de nous. Restons toujours humble et modeste face à la nature et aux événements climatiques. Nous avons fâcheusement tendance à les négliger.

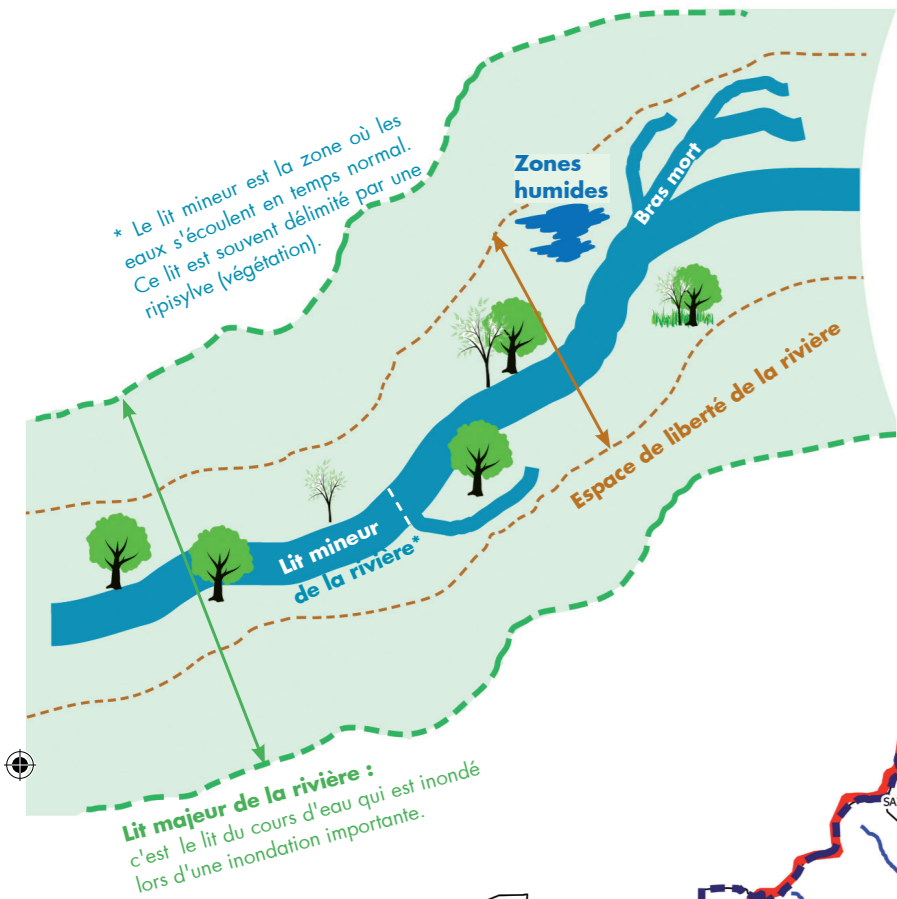
Francis BARRY
2^{ème} Vice-Président du SIABH

Dossier spécial sur l'espace de liberté des cours d'eau

Lettre d'information n°2
Décembre 2016

Préserver et rétablir l'espace de liberté de l'Herbasse et ses affluents

pour retrouver un fonctionnement le plus naturel possible de la rivière tout en s'adaptant aux enjeux socio-économiques du territoire (protection des populations et des activités économiques).



● Qu'est-ce que l'espace de liberté ?

C'est l'espace laissé à la rivière pour se déplacer et lui permettre de mieux s'écouler en période de crue (elle retrouve alors de la place !), de dissiper son énergie et de trouver son équilibre sédimentaire nécessaire.

▭ Limite du bassin versant de l'Herbasse
— Cours d'eau
 SIABH (Syndicat intercommunal d'aménagement du Bassin de l'Herbasse)



Le bassin versant de l'Herbasse

Le bassin versant est une portion de territoire délimitée par des lignes de crête (ou lignes de partage des eaux) et irriguée par un même réseau hydrographique (une rivière avec tous ses affluents et tous les cours d'eau qui alimentent ce territoire). Le bassin versant de l'Herbasse s'étend de Roybon (38) à Granges-les-Beaumont/Beaumont-Montoux (26) et englobe les affluents de l'Herbasse dont le Valéré, la Verne, la Limone, le Merdaret. Il s'étend sur une surface 200 km².

- Impacts de la canalisation des rivières

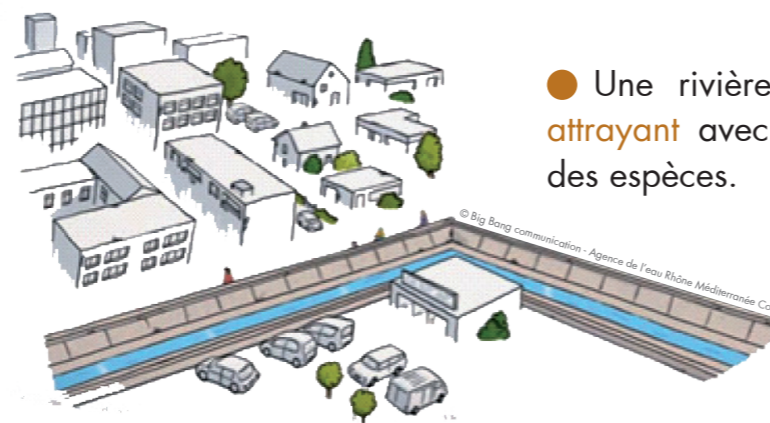
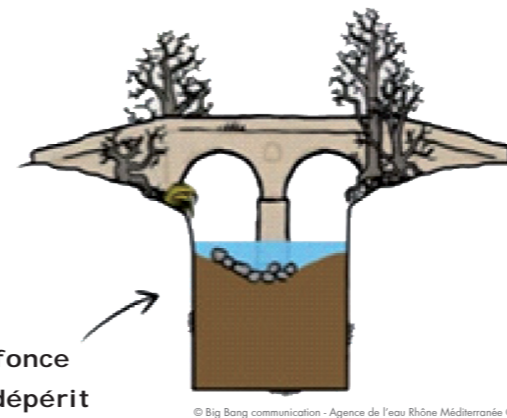


● Une rivière **canalisée**, c'est un **risque** plus important de **débordement** et de menaces sur la population riveraine et sur les activités économiques. Toutefois en contexte urbain, les digues sont inévitables, mais sur le bassin versant de l'Herbasse on y associe d'autres aménagements (bassins de rétention ou bras de décharge de la rivière pour éviter au maximum la fragilisation des digues en cas de crues)

● Une rivière canalisée, c'est **moins de diversité écologique**.

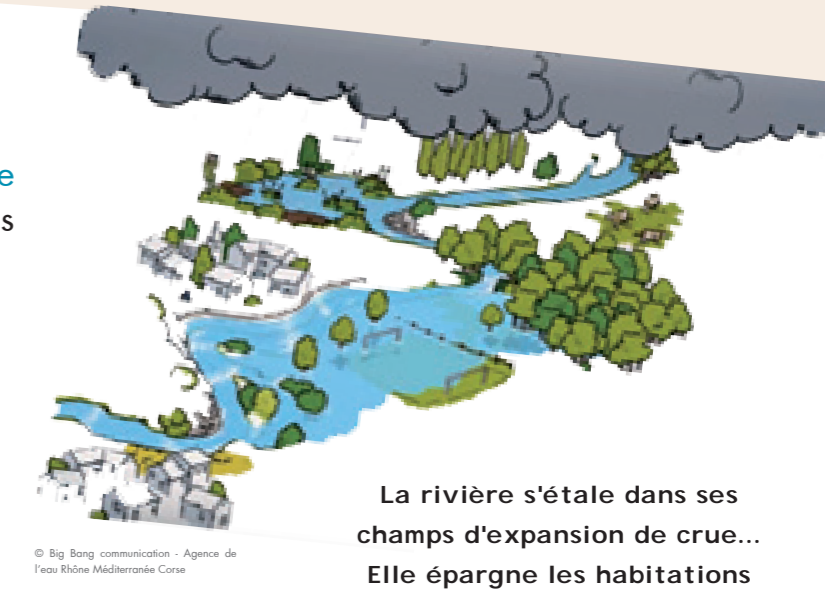
● Une rivière canalisée rend **l'épuration des eaux beaucoup moins efficace** : la vitesse d'écoulement de l'eau est trop rapide pour que les molécules puissent être dégradées par des micro-organismes, captées par la végétation ou sédimentées.

● Les digues empêchent les débordements mais augmentent l'énergie de l'eau et favorisent l'érosion du lit du cours d'eau, fragilisant alors les berges, les ponts et les digues elles-mêmes. Elles sont pourtant inévitables en milieu urbain (voir point 1 ci-dessus).



+ Atouts de la restauration de l'espace de liberté

● Une rivière qui méandre, c'est **plus de sécurité** pour les populations et activités économiques.



Une rivière qui méandre... améliore la qualité de l'eau, sa biodiversité et ses échanges avec les eaux souterraines



● Un fonctionnement plus naturel favorable au **bon fonctionnement des écosystèmes** aquatiques et terrestres riverains

● Un **cadre de vie attractif** et un **paysage plus naturel**

